



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de l'USP
16 au 18 mars 2007 - ANGERS**

Motion EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

L'USP réunie en congrès à Angers, les 16, 17 et 18 mars 2007, exprime sa vive inquiétude face à la mise en place de l'EPP, s'intégrant dans un(e) FMC (formatage médical continu), conditionnant les praticiens au comportementalisme et au scientisme dominants. En effet, le caractère obligatoire de l'EPP, le recours à des organismes agréés, les revues de pertinence, les experts extérieurs autoproclamés, ainsi que la présence hypocrite des laboratoires pharmaceutiques et la mise en avant des sanctions possibles allant jusqu'à l'interdiction d'exercer aboutissent à l'uniformisation des pratiques et à l'infantilisation des praticiens.

Nous proposons pour les praticiens hospitaliers que chaque établissement à travers la sous-commission de la FMC de la CME puisse élaborer ses propres critères d'évaluation fondés sur les pratiques locales effectives.

Pour les praticiens libéraux et salariés également, nous proposons que la validation de ces critères soit rendue pertinente par un échange entre groupes de *pairs* de différents exercices.